



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

ADPEP 45

COMPTE ADMINISTRATIF

Foyer de vie de jour

2015

ADPEP 45
25 Boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLEANS Cedex 1

Foyer de vie de Jour
11 rue Gutenberg
45500 GIEN

RAPPORT D'ACTIVITE

➤ **Actions auprès des participants**

Le Foyer de vie de jour permet aux personnes accueillies de préserver leur socialisation avec comme objectifs généraux de :

- maintenir, stimuler, voire restaurer partiellement leur autonomie ;
- permettre une qualité de vie à domicile ;
- se préparer pour une future vie en institution ;
- exprimer des moments de plaisir, éprouver des sensations.

↵ **Actions éducatives et pédagogiques**

La spécificité du Foyer de vie de jour est l'utilisation de l'ART au sens large comme médiateur dans l'accompagnement des personnes accueillies.

L'objectif de l'établissement est de tendre vers le développement des potentialités sensorielles, expressives, relationnelles et esthétiques ainsi que vers la stimulation du désir de s'inscrire dans une vie sociale pour les adultes accompagnés. L'établissement vise le maintien des acquis de la personne. Il ne s'agit pas d'« occuper » les personnes n'ayant pas de temps d'activité professionnelle.

L'équipe encadrante est composée d'1 art thérapeute à 0.50 ETP, d'1 animatrice à 0.50ETP, d'1AMP socio esthéticienne à 0.5 ETP et un temps de 0.35ETP de coordination d'éducatrice.

Le concept utilisé est la thérapie par l'art, la créativité.

Le travail proposé en situation individuelle ou en petits groupes vise à confronter les participants à des modes d'expression artistique (arts plastiques, théâtre, danse, musique, ...), à susciter en eux une dynamique alliant expression personnelle, création, communication et à les accompagner dans cet espace intermédiaire entre le soi et l'environnement que constituent les pratiques artistiques.

Les objectifs de l'animation sont de développer, organiser et conduire des projets visant l'épanouissement, la socialisation, l'expression et la créativité des personnes.

Ceux de l'atelier esthétique est de permettre la valorisation de la personne et son image, notamment avec la mise en place de soins au cours d'atelier individuel de socio esthétique (soins visage, manucure, soins des pieds, massage du dos...).

↳ **Actions thérapeutiques**

L'activité thérapeutique est un processus de soins visant à amener le participant à pratiquer une activité en vue de se réaliser, s'autonomiser et s'insérer dans la vie sociale.

Elle se déroule en groupe ou individuellement.

Les objectifs de l'art thérapie sont de :

- encourager, voire améliorer l'expression, la communication et la relation ;
- encourager les capacités existantes au niveau moteur, cognitif, sensoriel, favoriser l'autonomie ;
- revaloriser l'image de soi au travers de la pratique et de la production artistique ;
- permettre d'être acteur et désirant ;
- encourager l'expression des émotions par le médiateur artistique.

↳ **Difficultés rencontrées**

Les adultes pressentis pour venir au foyer de vie de jour ne sont pas ou n'ont jamais été institutionnalisés.

Difficile pour eux de se projeter sur des journées en établissement, dont souvent ils ne font pas eux même la demande (mandataire judiciaire ou famille, le plus souvent).

Et même si par le biais de quelques journées de contact, ils acceptent de venir dans cet établissement, le temps qu'il faut pour avoir l'orientation MDPH et l'accord de l'aide sociale (minimum 1 an), ces adultes ne sont plus mobilisables psychiquement quand leur accompagnement peut commencer. Souvent une autre solution d'accompagnement a été mise en place ou bien, ils ne souhaitent plus quitter leur lieu et leurs habitudes de vie.

Il est difficile de prévoir un nombre de journée et surtout de le réaliser puisque les adultes accompagnés viennent en fonction de leur possibilité du moment, à se mobiliser.

↳ Perspectives

Au niveau de l'occupation des places :

La nouvelle construction des locaux du foyer de vie de jour sis 11 rue Gutenberg, a ouvert au public, ses portes le 17 juin 2013.
L'accueil se fait à la journée ou la demi- journée actuellement.

- 6 adultes en situation de handicap sont accompagnés à temps plus ou moins important allant d'une ½ journée par semaine à 4,5 jours, (le jeudi après- midi pas de public, réunion de service), ils vivent tous en logement autonome et ont pour certains un suivi SAVS. Sur ces 6 adultes, 2 viennent régulièrement, 1 hospitalisée depuis plus d'un an et 3 viennent très épisodiquement.

459 journées de présence (32%)

619 journées aurait dû être réalisées (42%) selon la liste d'inscrits au 31/12/2015 (6 adultes inscrits dont 1 sur les 4 derniers mois de l'année).

Le chiffre retenu par le financeur est de 1 432 journées.

- 3 sont en attente de retour d'orientation et de dossier d'aide sociale ; ils vivent en logement autonome.

Sur 2016

Avec le nombre d'adultes inscrits et à venir connus à ce jour soit 9 adultes pour 6 places, le nombre de journées selon la liste d'inscrits devrait être de 1088 (75%) pour 1432 journées retenues par le financeur.

Les mandataires judiciaires du Giennois, le CMPA, le CLIC ont visités la structure et étant intéressé par ce nouvel accueil, sollicitent et informent les adultes qu'ils accompagnent sur les possibilités de se rendre en journée ou demi - journée au foyer de vie de jour (avec orientation).

↳ Formation du personnel

Pas de formation individuelle ni collective demandée ou programmée sur 2015

RAPPORT FINANCIER

➤ **Activité 2015**

Progressivement cette activité monte en puissance.

Les adultes accueillis le sont, selon leur souhait, à temps plus ou moins partiel.

De nombreuses absences pour maladie, hospitalisation et pour congés (même si les adultes ne travaillent, le droit de s'absenter pour convenance personnelle est tout à fait légitime).

Le nombre de journées est également inférieur au prévisionnel du fait de la nouveauté de fonctionnement de ce service et des adultes accueillis (plus fragile, ne pouvant pas ou plus travailler, en majorité sur le versant de la maladie mentale).

➤ **Investissements**

La dotation est excédentaire de 34.39 €.

➤ **Fonctionnement**

Les charges sont logiquement réparties en fonction du nombre de places mais sur certains comptes, elles sont à 100% à la charge de l'établissement (en fonction des différents ateliers et activités).

↳ **Charges de fonctionnement**

Réalisé = 86 818.55 €

Budget = 114 142.27 €

Groupe 1

Réalisé = 7 993.51 €

Budget = 21 138.00 €

Excédent de 13 144.49 €

Les comptes 606 110 : eau : 606 120 : électricité - 606 140 : gaz

+ 774.76 €

Les frais énergétiques ont été remis dans le groupe 1 à la demande du financeur. (réglés en charges)

Au prorata du nombre de places.

Le compte 606 230 : fournitures atelier poterie (100% FVJ)

+ 600.99 €

Les dépenses ont été contenues / nombre de participants accueillis.

Le compte 606 232 : fournitures socio-esthétiques (100% FVJ)

+ 609.05 €

Mêmes raisons.

Le compte 606 252 : fournitures éducatives + 2 194.54 €
Mêmes raisons.

Le compte 606 300 : alimentation + 8 073.82 €
Les participants accueillis actuellement à la journée, préfèrent amener leur repas plutôt que de l'avoir, fourni par l'établissement.

Groupe 2 Réalisé = 66 851.66 € Budget = 81 622.00 €
Excédent de 14 770.34 €

Le compte 641 000 : rémunération du personnel et les comptes qui en découlent +14 881.20 €

Le compte 648 800 : autres charges du personnel - 110.86 €
Quote-part de l'indemnité retraite d'un salarié parti en fin décembre 2015.

Groupe 3 Réalisé = 11 973.38 € Budget = 11 381.27€
Déficit de 592.11 €

Le compte 613 200 : location immobilière est excédentaire + 1 144.00 €
Le compte 613 500 : location mobilière - 373.12 €
Non pris en compte par le financeur

Le compte 655 000 : frais de siège - 1 525.00 €
L'augmentation autorisée des frais de siège, non pris en compte par le financeur.

Le compte 618 000 : documentations, cotisations - 40.58 €
Ce compte est sous doté, il ne permet, en théorie, aucun abonnement par an.

↳ **Produits de fonctionnement** **Réalisé =44 614.28 €** **Budget = 114 142.27 €**

Groupe 1 Réalisé = 35 199.34 € Budget = 114 142.27€

Produit de la tarification

Groupe 2 Réalisé = 9 276.79 € Budget = 0

Le compte 754 100 : formation professionnelle + 360.00 €
Remboursement de remplacement de salariée en formation.

Le compte 754 820 : remboursement personnel + 8 913.76 €
Aide au Contrat Unique d'Insertion

Groupe 3 Réalisé = 133.58 € Budget = 0

Le compte 771 820 : produits exceptionnels sur exercices antérieurs

Résultat de l'exercice **Déficit - 42 208.84 €**

L'analyse de terrain met en évidence des besoins sur l'Est du département.

La pauvreté du territoire en terme de transport rend difficile la venue au foyer de vie de jour pour certains adultes et le fait de se retrouver dans un lieu avec des personnes ayant un handicap plus ou moins prononcé est difficile pour certains autres.

Le gestionnaire propose de mettre en place des activités extérieures plusieurs fois par semaine.
Pour cela les adultes inscrits sur ce jour seraient véhiculés et encadrés de leur domicile au lieu d'activité (exposition, sortie manifestations et ramenés chez eux ensuite.

Le lieu d'accueil serait donc extérieur, à certains moments.

Les groupes importants génèrent de l'angoisse et du mal être chez de nombreux participants.

L'acquisition d'un véhicule 9 places serait nécessaire ainsi qu'une augmentation de la ligne 615 200 entretien et réparations et 616 100 assurances en groupe 3 et abonder la ligne 606 212 : carburant en groupe 1.

Gien, le 15 mars 2016

Véronique BUNEL
Directrice de l'établissement